

LIAISONS SYNDICALES



SAINT-BRIEUC PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 02/02/2024
À distribuer avant le 07/02/2024

JOURNAL DU SNUDI-FORCE OUVRIERE DES CÔTES-D'ARMOR - N°199 FÉVRIER 2024



14 postes supprimés 45 classes fermées Inacceptable !

Les personnels, unis avec les
parents, les élus, les syndicats
peuvent et doivent stopper cela.

RASSEMBLEMENT
des délégations devant la DSDEN
le mardi 6 février à 14h

RÉUNION à l'appel d'écoles
amphi, 9 rue de Robien St-Brieuc
le samedi 10 février à 9h30

Liaisons syndicales
5, rue de Brest 22000 St Brieuc

SOMMAIRE

- p. 2 : Éditorial
- p. 1 et 3 : Carte scolaire : retrait du plan de fermetures
- p. 4 : Pour une place adaptée à la nature et au degré de handicap des élèves
- p. 5 : Non au projet de loi Macron-Guérini démantelant la carrière des fonctionnaires
- p. 6 et 7 : Abandon du projet d'expérimentation de l'uniforme à l'école de Plouisy
- p. 12 : Adhérez, réadhérez au SNUDI-FO des Côtes-d'Armor



Interrogée par les médias, la ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse, des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques Mme Oudéa-Castéra a déclaré que ses enfants étaient scolarisés à l'École publique avant de rejoindre l'école privée : « *La frustration de ses parents, mon mari et moi, qui avons vu des paquets d'heures qui n'étaient pas sérieusement remplacés. Et à un moment, on en a eu marre comme des centaines de milliers de familles qui ont fait un choix d'aller chercher une solution différente.* »

Annulation des 14 suppressions de postes, du plan de 45 fermetures de classe !

La Ministre a raison sur un point : il y a bien un problème de remplacement, ce gouvernement en est responsable. C'est à l'État de garantir le remplacement des enseignants absents.

Ces problèmes de remplacement sont le fruit d'une politique de destruction de l'école publique par les gouvernements successifs. Rappelons que des milliers de postes ont été supprimés ces dernières années.

Pour le SNUDI-FO, il faut d'urgence annuler toutes les suppressions de postes (notamment rendre les 55 postes de PE et les 80 ETP du 2nd degré supprimés à la rentrée de septembre dans l'académie). Il faut recruter les personnels nécessaires pour occuper ces postes. Il faut d'urgence annuler toutes les fermetures de classes et d'établissements.

Stop à la casse des conditions de travail

La question de l'attractivité du métier est une autre source d'explication des problèmes de remplacement.

Car quand bien même les postes seraient créés, le métier de professeur n'attire plus assez de candidats. La dégradation des conditions de travail est réelle : collègues non remplacés dont les élèves sont répartis dans les classes des autres enseignants, gestion d'élèves de plus en plus complexes, inclusion systématique, manque d'AESH, absence de plus en plus récurrente de réponse de l'administration.

Augmentation générale des salaires

Et bien évidemment subsiste la question essentielle des salaires. Les enseignants français sont sous-payés (15% de moins que la moyenne de l'OCDE, alors que le nombre d'élèves par classe primaire est 15% supérieur à la moyenne dans l'Union européenne, et que le nombre d'heures de classe est de 22% supérieur à la moyenne dans l'UE).

Compenser la perte de pouvoir d'achat depuis le 1er janvier 2000, cela implique d'augmenter à minima de 27,5% la valeur du point d'indice.

Qu'attend la ministre ?

La Ministre a-t-elle annoncé qu'elle créerait les postes qui font défaut, qu'elle revaloriserait les personnels, qu'elle sauverait l'enseignement spécialisé pour rétablir des conditions d'enseignement normales ?

Nous pourrions avoir l'illusion que puisque Madame la ministre se plaint de ce dont souffrent des millions de parents d'élèves, c'est qu'elle mesure l'urgence de recréer les postes et recruter, l'urgence de revaloriser les salaires, l'urgence de revenir sur les réformes qui abiment l'école publique. Mais non, ce gouvernement n'a pas l'intention de prendre les mesures indispensables pour répondre à la situation.

Grève le 1er février

La grève appelée à l'initiative des organisations FSU, FNEC FP-FO, CGT-Éduc'action, SUD-Éducation, auxquelles se sont jointes depuis le SE-UNSA, puis le SGEN-CFDT, a été suivie en masse.

Les textes d'appel national et départemental comportent toute une série de revendications fort justes. Dans le tract intersyndical costarmoricain, que FO a rédigé, figurent notamment les exigences d' "*augmentation réelle et significative des salaires*", "*annulation des 14 fermetures de postes de professeurs des écoles, des 41,5 suppressions d'ETP de professeurs dans le 2nd degré, et l'ouverture de tous les postes nécessaires*", "*maintien du collège de Corlay, et plus généralement aucune fermeture de classe, d'école ou d'établissement*", "*création des 180 places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux*", "*un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH*", "*abandon des mesures prises dans le cadre de l'acte 2 de l'École inclusive*".

Les personnels doivent décider de la suite du mouvement

Personne n'a l'illusion que la ministre, au soir du 1er février, va décider de satisfaire les revendications.

Lors de l'audience intersyndicale, le Préfet a refusé d'annoncer l'abandon du plan de 45 fermetures de classes. Tous unis, nous ne lâcherons pas !

Il faut l'union sur les revendications, mais également la détermination comme l'a montré le retrait du projet d'expérimentation d'uniforme par le maire de Plouisy après le rassemblement de 100 parents et enseignants.

Réunissez-vous pour discuter des revendications et décider des suites à donner. Les personnels avec les syndicats, unis avec les parents et leurs associations, avec les élus, arrêteront le plan de 45 fermetures.

Pour l'annulation du plan de 45 fermetures de classe : des écoles mobilisées appellent à une réunion à l'amphi 9 rue de Robien à St-Brieuc, le samedi 10 février à 9h30

Projet de la direction académique des Côtes-d'Armor

Maternelles

Plédran +1
Plénée-Jugon +1
Ploumagoar -1

Élémentaires

Lannion Woas Wen -1
Loudéac Prévert +1
Plédran -1
Plénée-Jugon +1
Plestin-les-Grèves -1
Ploubezre -1
Ploufragan Villes Moisan -1
Plourivo +1
St-Brieuc Baratoux +1
Trégueux Jean Jaurès -1

Primaires

Binic-Étables -1
Caulnes -0,5
Châtaudren-Plouagat -1
Erquy -1
La Motte -1
Lamballe Beaulieu -1
Lamballe Mathurin Méheut -1
Langueux Les Fontenelles -1
Langueux Les Grèves -1
Lannion Morand-Savidan -1
Lanvollon -1
Louannec -1
Louargat -1
Maël-Carhaix -1
Mellionnec +1
Paimpol -1
Penvenan -1
Pléhédél -1
Plérin Jean Ferrat -1
Pleudaniel -1
Ploufragan La Villette -1
Plouha -1
Pluzunet -1
Quessoy l'Argentaie -1
St-Brieuc Cesson-Bourg +1
St-Hélen -1
Trédrez-Locquémeau -1
Treffrin -1
Trégastel -1

Trélivan -1
Trévé -1
Yffiniac -1

RPI

Bulat-Pestivien – Callac +1
Calanhel – Lohuec -1
Camlez – Coatreven – Kermaria -1
Cohiniac – Quintin -1
Langedias – Megrit – Trédias +1
Plussulien – St Mayeux -1
Plédéliac – St-Rieul -1
Pléguien – Tressignaux -1
Pleumeur-Bodou – Ile-Grande -1
Ploézal – Runan -1
(fermeture écoles Lohuec, Ile Gde)

Bilingue

Dinan La Garaye +1
Guingamp La Chesnaye +1
Paimpol +1
Plélo-Trégomeur +1
Plestin-les-Grèves maternelle +1
Plouezec -1
Ploufragan +1
St-Brieuc Berthelot +1
Trévé +1

Moyens hors la classe

Titulaires remplaçants +2
CPC généralistes +2,5
Déch. référents directeurs +0,34
Décharges PIAL +3,15
Brigade de soutien +2
Accompagner le développement
de l'enseignement de la langue
bretonne +5

Postes "besoins éd. particuliers"

EANA Dinan La Ruche +0,5
Cl. passerelle Dinan La Ruche +1
ETP IME Dinan Les Vallées -1
ETP IME St-Cast-le-Guildo +1
EANA Le Méné Est +0,5

Fusion

Ploubazlanec
Loguivy-de-la-Mer

Pourquoi revendiquer zéro fermeture ?

Le taux de remplacement de 90% en décembre confirme l'ineptie de retirer des postes au département. La baisse du nombre d'élèves attendue pour septembre est de 125. Le retrait de 14 postes, c'est donc un poste retiré pour 8,33 élèves en moins ! Inacceptable.

Les écoles ne doivent pas subir la catastrophe annoncée, comme l'école de Treffrin qui voit sa 3e classe menacée. Après fermeture, elle passerait à des classes de 26 et 27 élèves à 4 niveaux !

D'autres écoles ont des effectifs moins chargés. Heureusement, des écoles ne sont pas directement concernées par une fermeture ou un refus d'ouverture. Mais c'est tout le département qui est concerné par les problèmes de remplacement.

Alors que l'an passé, il y a eu des journées avec une centaine de collègues absents non remplacés, la direction académique a créé... 5 postes de remplaçants. Le plan astronomique de 46,5 fermetures de classe contre 14 ouvertures seulement, ce n'est en aucun cas pour répondre aux besoins existants.

**2500 POSTES D'ENSEIGNANTS EN MOINS
A LA RENTRÉE PROCHAÎNE**



Inclusion forcée, le rectorat reconnaît l'imputabilité au service de la maladie d'un enseignant des Côtes-d'Armor

Voici le témoignage de la collègue :

L'année scolaire dernière, en 2022-2023, malgré de nombreuses démarches institutionnelles et alertes orales et écrites transmises auprès de la directrice, à l'inspectrice de circonscription, au pôle ressource, à l'inspection académique, au médecin scolaire, à l'enseignante référente, au réseau d'aide, au médecin de prévention et au CHS-CT, pour exposer une situation d'élève avec troubles du comportement et violence, je n'ai reçu aucune réponse adaptée à la situation de classe de la part de ma hiérarchie.

Cette situation a malheureusement eu un retentissement sur mon état physique et psychologique. Comme ma collègue de l'année passée, j'ai tenu jusqu'en février avant de me retrouver en arrêt maladie. Je pensais obtenir un appui au cours de l'année, je me suis retrouvée isolée et sans aide. Je me suis épuisée dans la rédaction de dossiers, l'accumulation de réunions et autres aspects administratifs pour permettre une prise en charge adaptée à cet élève à besoins spécifiques jusqu'à craquer définitivement... J'ai terminé aux urgences pour épuisement professionnel avec troubles anxio-dépressifs et une mise en arrêt initiale de 3 mois !

Au lieu de mettre en place la prise en charge adaptée nécessaire, l'élève avait été déscolarisé une semaine en décembre par décision de l'Inspecteur d'Académie. Je n'ai eu aucune aide entre janvier et février, aggravant alors mon sentiment d'isolement et la perte du sens de mes missions d'enseignante ! L'élève n'a jamais eu d'aide mise en place répondant à ses besoins : difficultés et problèmes présents en classe et durant le temps périscolaire (cantine, navette...). Cela concernait tous les temps de l'école, et ce, depuis des années. La demande de SESSAD ITEP pour cet élève, rédigée en février 2021 avait été rejetée en juin 2022 pour absence de suivi extérieur. Je n'ai eu connaissance de son dossier qu'à la mi-décembre.

Le SNUDI-FO 22 m'a accompagnée tout au long de mes démarches : depuis les signalements jusqu'à la demande de reconnaissance de maladie professionnelle déposée en juin 2023, et le passage de mon dossier en comité médical.

L'administration m'a poussée à demander un congé longue maladie, mais j'ai refusé de bout en bout car ce n'était pas à moi de les libérer de leurs responsabilités concernant ma maladie.

Après le mur de l'Éducation nationale auquel je me suis heurtée, le soulagement est venu de la lecture de l'expertise du médecin mandaté par le recteur d'Académie, car c'était le premier à soutenir que je ne suis pas responsable de la situation de classe qui a conduit à mon état anxio-dépressif. Le Comité médical a rendu un avis positif à la demande de reconnaissance de maladie professionnelle et le Rectorat a validé l'imputabilité au service en janvier 2024.

Non à l'acte II de l'école inclusive

Jeudi 25 janvier, une délégation du SNUDI-FO 22 composée d'AESH et de PE s'est rendue à Paris avec les camarades territoriaux et du médico-social FO pour manifester contre la politique d'inclusion menée à marche forcée, mais sans moyen supplémentaire, au contraire ! Tous les acteurs de terrain ainsi que les élèves souffrent déjà, et la situation ne va pas s'améliorer avec l'acte II de l'inclusion. L'état abandonne les plus faibles sous couvert de réformes qui n'ont d'autre objectif que de fermer les établissements spécialisés trop coûteux en personnel, en locaux et en fonctionnement, pour « inclure » les élèves dans des classes, sans AESH ou sans considération du degré du handicap, qui aboutit à des prises en charge trop partielles. Que dire du niveau de rémunération des AESH, toujours sous le seuil de pauvreté, et sans statut véritable ? Mais voilà que se profilent les PAS (Pôles d'Appui à la Scolarité), clones des PIALs en pire, un nouveau subterfuge qui attise les crispations : les AESH et les AED (Assistants d'Éducation) ne formeront plus qu'un seul et unique corps, malgré des réalités professionnelles très différentes.

Le SNUDI-FO alerte sur la situation et accompagnera tous les collègues dans ce combat.





Remise en cause des droits collectifs de 5,7 millions de fonctionnaires

Le nouveau gouvernement de Gabriel Attal aura à « porter une réforme historique de la fonction publique, préparée par Stan », a affirmé le président Macron lors d'une réception à l'Élysée des parlementaires de la majorité.

Le président de la République veut donc aller beaucoup plus loin que la dernière loi datant du 7 août 2019, dite de transformation de la fonction publique. Celle-ci a instauré entre autres le recours de contractuels en lieu et place de fonctionnaires, elle a supprimé la vérification des opérations de promotion et de mouvement par des élus du personnel... Excusez du peu !

Une loi « pour la confiance et l'engagement dans la fonction publique »

Il confie à Stanislas Guérini le soin d'une réforme de la fonction publique qui prévoit de faciliter la titularisation des alternants à l'issue de leur apprentissage, d'assouplir le système de promotions ou encore d'élargir les possibilités de rémunération au mérite, individuelle comme collective.

Le rapport Peny et Simonpoli de mars 2022 n'y va pas par quatre chemins : « En lieu et place d'une augmentation mécanique, il pourrait être envisagé que cette augmentation traduise davantage l'expérience acquise et ne soit pas le simple reflet de l'ancienneté. » Il s'agit d'individualiser totalement la rémunération des fonctionnaires, et de casser l'augmentation automatique via l'ancienneté.

Casse du droit à une carrière, point essentiel du statut général de la fonction publique

Jusqu'à présent, la rémunération des fonctionnaires dépend d'une règle commune à tous : chaque fonctionnaire est placé sur une grille indiciaire en fonction de son grade, souvent acquis par concours lors de son entrée dans la fonction publique. Sa rémunération augmente automatiquement avec son ancienneté. Ce « glissement vieillesse technicité » est dénoncé par tous les gouvernements car, au fur et à mesure qu'un fonctionnaire vieillit, il « coûte plus cher ». Pourtant, cette augmentation est un droit pour les agents.

À ce droit collectif d'une progression de carrière, le gouvernement Macron substituerait l'individualisation et le salaire au "mérite".



Menace sur le Code des pensions civiles et militaires

Le système de rémunération du public tomberait, il n'y aurait plus de différence avec le privé. Cet élément essentiel de notre statut de fonctionnaire, qui fait que nous avons une carrière pyramidale (faibles salaires en début de carrière, un enseignant touchant 1,1 fois le SMIC, et meilleurs salaires au moment du départ en retraite), est extrêmement lié à un autre élément de notre statut de fonctionnaire : le calcul du montant de la retraite sur les six derniers mois de salaire.

Avec la disparition programmée de l'avancement automatique, nous pouvons d'ores et déjà entrevoir la remise en cause du Code des pensions civiles et militaires. L'alignement de notre système de retraite sur celui du privé, c'est-à-dire le calcul des pensions sur les 25 meilleures années, implique une chute vertigineuse du montant des retraites des fonctionnaires.

**Pour le SNUDI-FO 22, le projet de loi Macron-Guérini ne doit pas passer !
Nous appellerons à la mobilisation des personnels.**

Liaisons Syndicales Journal du SNUDI-FO des Côtes-d'Armor 5, rue de Brest 22000 St Brieuc
Tél : 02 96 33 94 46 Fax : 02 96 61 71 36 Directeur de publication : S. MOTTIER n°CPPAP : 0925 S 06344
ISSN : (Prix : 0,5€) Bi-trimestriel Imprimé au siège du syndicat



Rassemblement à Plouisy : 100 personnes mobilisées, le maire abandonne son projet d'uniforme à l'école.



Plus d'une centaine de personnes se sont rassemblées devant la mairie de Plouisy le mardi 23 janvier à 18 h, au moment où le maire réunissait enseignants, représentants de parents d'élèves et élus du conseil municipal, autour de son projet d'instaurer l'uniforme aux écoliers de sa commune.

Ce rassemblement avait été lancé par les parents, et relayé par les organisations syndicales SNUDI-FO 22, FSU-SNUipp 22, SUD-Éducation 22, CGT-Éduc'action 22 et SE-UNSA 22, en soutien aux collègues de l'école qui ne sont pas volontaires pour l'expérimentation de la « tenue unique ».

Vous lirez dessous le courrier que le SNUDI-FO 22 a adressé au directeur académique, après échange avec les collègues de Plouisy, et avant de contacter les autres syndicats pour proposer l'action commune.

Saint-Brieuc, le 20 janvier 2024

Objet : Projet du maire de Plouisy d'imposer le port de l'uniforme à l'école

Monsieur le Directeur académique,

Le SNUDI-FO 22 appelle les personnels de l'Éducation nationale à se rassembler à Plouisy le mardi 23 janvier, au moment où le maire de Plouisy invite les enseignants de l'école et les représentants de parents d'élèves à une réunion pour tenter d'imposer le port de l'uniforme aux écoliers de sa commune.

Si l'on se réfère à la presse, « *La seule école volontaire pour tester la tenue unique de Bretagne est Plouisy, près de Guingamp, dans les Côtes-d'Armor. Une information révélée par Le Télégramme, à la suite de la grande conférence de presse donnée par Emmanuel Macron, ce mardi 16 janvier 2024, au palais de l'Élysée.* » (Ouest-France, le 17/01/2024)

Précisons tout de suite que « l'école » n'est pas volontaire, les enseignants ont fait savoir dès novembre à la municipalité qu'ils n'étaient pas volontaires, sachant notamment que les parents n'ont pas été consultés.

L'expérimentation du port de l'uniforme, lancée par le ministère, ne s'appuie sur aucun texte réglementaire. Il n'y a aucune loi, ni décret qui s'imposerait à des enseignants ou des parents. Ce simple constat suffit à lui seul à démontrer que l'expérimentation ne repose que sur le volontariat.

Le guide envoyé par le ministère de l'Éducation le 8 décembre aux collectivités locales, prévoit que la décision de participer à l'expérimentation doit être validée par un vote réalisé en conseil d'école, et que le port de l'uniforme doit être ajouté au règlement intérieur.

Le SNUDI-FO 22 n'accepte aucune pression sur nos collègues pour les faire changer d'avis, pour les empêcher de s'exprimer, et en tout état de cause pour les contraindre à voter en faveur d'une expérimentation qu'ils rejettent.

À tout moment, et a fortiori lorsque le conseil d'école sera convoqué sur ce point, nos collègues ont toute latitude pour exprimer leur position sur le port de l'uniforme. La liberté d'opinion leur est garantie. L'article 6 de la loi du 13 juillet 1983 l'exprime de manière on ne peut plus simple : « *La liberté d'opinion est garantie aux fonctionnaires* ». De même, l'article 10 de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 stipule que « *Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi* ».

Pour en venir au fond du sujet, Monsieur le Directeur académique, vous avez annoncé à la presse (Ouest-France, le 17/01/2024) qu'il s'agit de « *tester les effets du port d'une tenue unique sur le climat scolaire et l'ambiance globale dans les classes. Au final, parce que le climat scolaire a des effets sur les apprentissages, l'observation portera aussi sur les résultats des élèves* ».

D'une part, l'école de Plouisy n'est pas confrontée à une situation de mauvais climat scolaire ou de problèmes dans les classes. Par contre, la volonté du maire d'imposer ses points de vue, rejaillit obligatoirement sur les relations avec l'équipe éducative, et avec les parents qui vont se diviser entre partisans de l'uniforme et opposants à celui-ci.

D'autre part, même dans le cas où l'école de Plouisy ferait face à un mauvais climat scolaire, il est démontré que l'uniforme n'aurait pas l'effet escompté. En 2021, une équipe de scientifiques américains de l'université de l'État de l'Ohio s'est intéressée à l'impact de l'uniforme sur l'assiduité, l'anxiété, le repli sur soi, la violence, le sentiment

d'appartenance, et autres caractéristiques sociales des plus jeunes. Pour cela ils avaient mené une étude sur la petite enfance, basée sur un échantillon national représentatif de plus de 6 000 élèves, de la maternelle à la fin du CM2. Résultats de l'enquête : selon eux, le port de l'uniforme à l'école n'avait pas eu d'effet sur le comportement des enfants, tous âges confondus, que ce soit en termes d'assiduité, ou de problèmes comportementaux internalisés ou externalisés.

Une étudiante de 21 ans à Toulouse, a passé son enfance en Guadeloupe où l'uniforme ne l'a pas protégée du harcèlement scolaire. Elle a témoigné dans le Huffingtonpost le 21 janvier 2023 : « *C'était des remarques sur mon physique : j'avais de l'acné, un appareil dentaire, des lunettes (très cliché), énumère-t-elle. On me rappelait souvent que je n'avais pas de formes et que j'étais moche. Des remarques sur mes chaussures, aussi, une ou deux fois, mais vraiment de l'acharnement sur mon physique.* »

Il est donc évident que le port de l'uniforme ne vise pas les prétendus effets positifs sur le climat scolaire. Nous pouvons même être certains du contraire. Les établissements volontaires ont reçu du ministère un petit guide pour « *gérer les familles réfractaires* » au port de l'uniforme prévu au règlement intérieur : « *le refus du port de la tenue scolaire sera géré comme tout manquement au règlement* ». Pour des dégradations volontaires des tenues ou non-port de l'uniforme, la liste « *exhaustive* » des sanctions fixées par le Code de l'éducation est rappelée aux chefferies d'établissements : « *avertissement, blâme, mesure de responsabilisation, exclusions temporaires de la classe ou de l'établissement...* »

L'uniforme est donc un élément d'uniformisation, et de rejet de ceux qui oseraient ne pas se plier au dispositif. Comme nous sommes très éloignés d'une initiative partant des besoins et des aspirations des Plouisiennes et Plouisiens (il s'agit d'une décision unilatérale du maire), il y a là un grave danger qui pèse sur l'école, de détérioration du climat.

Les partisans de l'uniforme mettent en avant l'égalité républicaine. C'est de l'affichage, l'observatoire des inégalités constate que depuis le milieu des années 2000, les inégalités de revenu augmentent. En particulier, la part de la population pauvre a augmenté, passant de 4 à 5,3 millions (hausse de 33% des personnes vivant sous le seuil de pauvreté, 50 % du niveau de vie médian). La réelle revalorisation des salaires, pour faire face à l'inflation des dernières années, voilà le véritable combat pour l'égalité que devrait entreprendre le gouvernement.

Surtout, cette affaire montre encore une fois combien le ministre, le recteur, vous-même M. le Directeur académique, êtes sourds aux revendications légitimes des personnels. Citons les principales de ces revendications :

Le département (comme partout) a besoin de remplaçants. Le SNUDI-FO 22 trouve scandaleux que la Direction académique minimise le taux de remplacement de 90% en

décembre dans les Côtes-d'Armor : derrière ce pourcentage, ce sont des dizaines d'enseignants absents non remplacés chaque jour, des centaines d'élèves répartis dans d'autres classes ou renvoyés chez eux, et aucun n'a l'enseignement qu'il est en droit de recevoir. Que fait le ministère ? Il supprime encore 55 postes de PE dans l'académie, et le rectorat a décidé que les Côtes-d'Armor rendraient 14 postes en 2024 (pour une baisse attendue de 125 élèves) : un poste perdu pour 8,33 élèves en moins ! Et le rectorat ose afficher une priorité au rural quand dans le même temps, il retire un poste à l'Ille-et-Vilaine pour 331,66 élèves en moins. La pitoyable tentative de justification en CSA académique d'un écart de 150 élèves en moins à la rentrée 2023 par rapport à ce qui était attendu, ne tient pas : cela amène à un poste perdu pour 19,64 élèves en moins et il ne faut pas oublier les 18 postes supprimés l'an passé et les 46,5 fermetures de classe que vous avez prononcées. Le SNUDI-FO 22 exige l'annulation des 14 suppressions de postes et la création de tous les postes (de remplaçants et autres) nécessaires.

Bien entendu, il faut recruter pour occuper l'ensemble des postes. Mais la chute des salaires par rapport à l'inflation, et la dégradation des conditions de travail, attire de moins en moins les jeunes, et poussent les collègues dans certains cas à démissionner ou solliciter des ruptures conventionnelles. Le SNUDI-FO 22 réclame la hausse de 27,5% de la valeur du point d'indice pour retrouver le pouvoir d'achat du 1er janvier 2000.

Concernant la dégradation des conditions de travail, il y a non seulement des effectifs chargés dans un certain nombre de classes, les non-remplacements, mais avant tout les non-prises en charge adaptées aux élèves en situation de handicap ou en grande difficulté. La politique d'inclusion systématique pratiquée ne répond pas à toutes les situations, et l'abandon des élèves et donc des personnels qui les ont en charge doit cesser.

Le SNUDI-FO 22 revendique la défense de l'enseignement spécialisé et adapté, la création des 180 places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux du département, ainsi que l'abandon des mesures prises dans le cadre de l'acte 2 de l'École inclusive (statut d'emploi d'ARE fusionnant les AESH et les AED, mise en place des pôles d'appui à la scolarité permettant à l'Éducation nationale de mettre la main sur les notifications MDPH).

L'uniforme à l'école de Plouisy, ce sont 32 000 € aux frais des contribuables qui ne répondent en rien à de véritables besoins, et qui seraient par contre bien utiles pour recruter, revaloriser, satisfaire les revendications.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur académique, l'expression de ma parfaite considération.

Pour le SNUDI-FO des Côtes-d'Armor,
Le Secrétaire départemental,
Stéphane MOTTIER

